

Ville de  
  
 Blainville-sur-l'Eau  
 MEURTHE - & - MOSELLE

  
 CROIX DE GUERRE  
 14 - 18 39 - 45

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 06 novembre 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le lundi six novembre à partir de vingt heures,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire.**

### **Etaient présents :**

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DEBESSAT Véronique, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laetitia, VAUTRIN Frédéric.

### **Avaient donné procuration :**

Monsieur Rémi GEORGES avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Madame Nadia DORE avait donné procuration à Monsieur Michel GUTH, Monsieur Xavier DUCRET avait donné procuration à Monsieur Michaël LEMOINE, Madame Catherine MANGEOT avait donné procuration à Monique PETITDEMANGE, Madame Evelyne SASSETTI avait donné procuration à Monsieur William SAUVANET-ARCHENT, Monsieur Bertrand DANIEL avait donné procuration à Monsieur Christian PILLER.

### **Étaient absents :**

Monsieur DELBE Teddy, Monsieur EL OMARI Abdulhak, Monsieur Marc MEYER.

**Secrétaire :** Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 26 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé avec 21 voix pour et 3 abstentions.

### **01. Urbanisme – Acquisition à l'euro symbolique**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir pour la commune les parcelles AD 0069-0076 et 0077 (en partie) et 0048 (en totalité) à la SNC Mahieu pour un euro symbolique aux conditions suivantes :

- Réalisation du bornage assuré et financé par la commune,
- Maintien d'un droit de passage et d'exploitation permanent nécessaire à l'exploitant du site d'accéder à sa future turbine.

Cet achat s'inscrit dans le cadre du projet de re-naturalisation du site de l'Entre deux

Eaux et correspondant également à une fiche action dans le cadre de la mise en place de l'ORT sur le territoire communal.

Monsieur le Maire explique que cet achat est le résultat de nombreuses années de négociation. Le projet consiste à déconstruire, dépolluer et re-naturer le site avec la participation de l'EPFGE. Il précise par ailleurs que dans le cadre de la loi climat et résilience cette acquisition et la renaturation du site permettront à la commune de bénéficier d'un bonus.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à acquérir les parcelles AD 0069-0076 et 0077 (en partie) et 0048 (en totalité) à la SNC Mahieu pour un euro symbolique.

## **02. EMEA – Convention « les Libellules »**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention entre la commune et l'association de la batterie fanfare « Les Libellules » suite au changement de Président. Le nouveau président est M. Yannick GRUCKER.

Après explication de Nadine GALLOIS, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le maire à signer la convention à l'unanimité.

## **03. Services techniques – Demande de subvention agence de l'eau**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau d'un montant de 8 235,41 € HT pour l'acquisition de matériel nécessaire à l'entretien du cimetière suite à la végétalisation de ce dernier.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour l'acquisition de matériel nécessaire à l'entretien du cimetière à l'unanimité.

## **04. ONF – Coupes de bois 2024**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la proposition de coupes de bois de l'ONF pour l'année 2024. Le volume de coupes est à peu près identique à celui de cette année.

Après explication de Monsieur Paul BRANDMEYER, les membres du Conseil Municipal approuvent les propositions de coupe de bois pour l'année 2024 à l'unanimité.

## **05. EMEA – Modification Durée Hebdomadaire de Service (DHS)**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à modifier les DHS des professeurs d'enseignements de l'Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques de la manière suivante :

- Enseignant en musiques actuelles : + 45 minutes (8h au lieu de 7h15)
- Enseignant guitare : + 30 minutes ( 5h30 au lieu de 5h).

Ces modifications prennent en compte l'évolution de la demande des usagers inscrits à la rentrée et s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Après explication de Madame Nadine GALLOIS, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à modifier les durées hebdomadaires de services des enseignants ainsi proposées.

#### **06. CC3M – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) est établi conformément à l'article L224-5 du CGCT et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Conformément à la réglementation, celui-ci a été adopté en conseil communautaire du 27 septembre 2023 et doit être voté par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI.

Aussi Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport joint pour l'année 2022.

Après explication de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que d'ici 2026 la commune devra se positionner sur la prise de compétence eau et assainissement.

#### **07. Ressources Humaines – Remboursement de frais de formation**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au remboursement des frais de formation d'un agent de la collectivité dans le cadre du droit à la formation tout au long de la carrière dans le cadre d'un cursus diplômant de niveau Master.

Après explication de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal autorisent le remboursement des frais de formation à l'unanimité.

#### **08. Finances – Modifications de régies de recettes**

A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à modifier les régies suivantes :

- Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des cautions de prêt du minibus,
- Suppression de la régie des droits de place,
- Rattachement à la régie de recettes de la médiathèque de la régie vente de livres.

Monsieur le Maire souligne l'excellent travail de collaboration et d'accompagnement du conseiller aux élus locaux, Madame Angélique MARTIN.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à modifier les régies comme proposé à l'unanimité.

### **09. Finances – Suppression de la Caisse des Ecoles**

A la demande de la Trésorerie dans un souci de simplification, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à supprimer la Caisse des Ecoles dès 2024.

Cette suppression n'a aucune incidence sur la visibilité et la traçabilité de l'utilisation des fonds à destination des établissements scolaires car le budget commune dispose d'une comptabilité analytique qui retrace en dépenses comme en recettes l'utilisation des deniers publics.

Monsieur le Maire précise que cela ne remettra pas en cause le fonctionnement des écoles et la participation de la commune. Il s'agit d'une modification purement comptable.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder à la suppression de la caisse des écoles dès 2024.

### **10. Jeunesse – Modification de la grille tarifaire**

Par délibération n° 2023\_29, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le maire à signer le renouvellement de la convention avec l'ASP pour la tarification sociale des cantines.

Cette convention s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et revoit à la baisse le plafond permettant aux familles de bénéficier de ce tarif préférentiel du repas à 1€. A partir de cette date, seules les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 € pourront bénéficier de ce dispositif, contre 1200 € actuellement.

Il convient donc de revoir la grille tarifaire des repas et services périscolaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain de la manière suivante :

QF	Tarif repas	Tarif horaire
QF1 : 0 à 1000	1 €	1,81
QF2 : 1001 à 1200	2,50 €	1,97
QF3 : 1201 à 1550	3,65 €	2,14
QF4 : 1551 à 2000	3,75 €	2,48
QF5 : >2000	5 €	3,38

Les modifications de la grille tarifaire ainsi proposée répondent à plusieurs contraintes :

- L'augmentation du coût de la vie impactée sur le prix des services proposés par la collectivité,

- La création de deux catégories de QF supplémentaires afin d'assouplir la tarification et répartir la charge de manière plus équitable,
- une dégressivité de 10 % est appliquée à partir du second enfant sur le tarif horaire.

Monsieur le Maire précise que la commune reste une des communes avec la politique la plus favorable aux familles sur le territoire. Les tarifs d'autres collectivités ont d'ailleurs été communiqués à titre comparatif à l'occasion de la commission jeunesse.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal valident la nouvelle grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 21 voix pour et 3 abstentions.

### **11. Urbanisme – Exercice du droit de préemption**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à exercer le droit de préemption urbain par délégation du conseil pour le bien sis 1 rue du Moulin.

L'exercice de ce droit s'inscrit dans le cadre d'un projet d'utilité publique identifié dans la mise en place du périmètre ORT et correspondant à la fiche action relative à la renaturation du secteur de la filature sur l'axe « valoriser et préserver les atouts du territoire et le patrimoine ».

Monsieur Hervé LAHEURTE explique que ce bien a fait l'objet d'une offre d'achat par la commune mais que des difficultés financières du propriétaire ont conduit à une saisie bancaire avec vente ordonnée par le tribunal. Aussi, pour finaliser son achat, la commune doit acter le fait qu'elle souhaite préempter le bien dans le cadre d'un projet structurant pour la commune.

Après explication les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à exercer le droit de préemption urbain sur le bien sis 1 rue du Moulin.

### **12. Vie associative – Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle au club d'Aïkido pour un montant de 100 euros.

Monsieur Michel GUTH précise que cette subvention sera versée pour aider à l'organisation d'une action de sensibilisation aux violences conjugales et au harcèlement. Cette action est organisée en collaboration avec le CDIFF de Lunéville.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 100 euros au club Aïkido à l'unanimité.

### **13. Urbanisme – Intégration parcelles dans le domaine public**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à intégrer dans le domaine public les deux parcelles suivantes : AR 206 et 208, dans le cadre du projet de lotissement des Hauts de Génalieu.

Monsieur Hervé LAHEURTE explique que cette intégration s'inscrit dans le cadre de l'opération d'aménagement du futur lotissement afin d'éviter un droit de passage pour

accéder aux parcelles. Ce projet permettra également de désenclaver le quartier du Généralieu actuellement en impasse.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'intégration dans le domaine public des deux parcelles AR 206 et 208.

Monsieur le Maire rajoute que ce sera certainement le dernier projet de lotissement car la loi climat et résilience va amener les collectivités à travailler différemment sur le foncier et la préservation des espaces naturels.

#### **14. Informations et questions diverses**

✓ **Remerciements :**

- L'association Cani loisirs pour le versement de la subvention annuelle.

✓ **Informations :**

- Chef de projet PVD : appel à candidature en interne à l'issue duquel Madame Florence LACOUR a pris en charge le dossier avec une grande efficacité. Les premières actions vont démarrer : le périmètre ORT est en cours de finalisation. Pour information, un bonus PVD a été accordé au SIE pour le projet de construction de l'usine de production d'eau. Le maire informe également les membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation du château d'eau subiront un retard de plusieurs mois pour expertises complémentaires et devraient s'achever au printemps 2024.
- SCOT 2024 : le schéma définitif va être proposé vendredi prochain lors de la COP des 13.

✓ **Animations :**

- 11/11 : cérémonies patriotiques avec les élèves de l'école Jules Ferry,
- Ateliers créatifs décoration de Noël : les 18 et 25/11 au CTM à partir de 8h, le 25 novembre sera consacré à la décoration des jardinières avec les éléments fabriqués par les écoles et périscolaires,
- 26/11 à 10h : un arbre, une naissance (16 inscrits),
- 03/12 : défilé de Saint Nicolas,
- 05/12 : Saint Nicolas dans les écoles,
- 12/12 : spectacle de Noël pour les enfants (séance de cinéma matin et après-midi),
- 15/12 : marché de Noël sur la place de Lorraine,
- 12/11 et 10/12 : A vos Baskets,
- Reprise des activités sport santé tous les mercredis après-midi à partir du 08/11 (gym douce, marche et sport découverte),
- 17/11 : réunion de présentation du projet participatif de cette année et réflexion pour développer la participation des habitants,
- 09/12 : visite guidée de la forêt du Vacquenat avec à l'issue une collation offerte par la ville,

le Maire

La distribution du colis des aînés par les élus va démarrer (1 bon d'achat dans chaque enveloppe).

Monsieur le Maire souligne la belle animation en soirée dans le cadre d'Octobre rose.

Monsieur Michaël LEMOINE remercie les élus qui ont participé à la course Hallowikidden

Ce document a été signé électroniquement.

sous sa forme originale le 13/11/2023 à 12:45:46

Référence : 155327afaf6fac436ab9edc29b824e05e4827b9b

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 51.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire  
Olivier MARTET